

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

5

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**REALISATION D'UN
PRÊT DE 733 543.20 €
AUPRES DU CREDIT
COOPERATIF POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION EN
VEFA DE 4 LOGEMENTS
PSLA « LE JARDIN DES
POURPRES » A LA
CRAU 538-02**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE, Catherine
BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,
Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO,
Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var) –
excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20 du 28 Juin 2024.

Dans le cadre de la construction en VEFA de 4 logements PSLA à La Crau, il convient de réaliser un
emprunt de 733 543.20 €.

Les caractéristiques de ce financement sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Etablissement prêteur..... | : Crédit Coopératif |
| - Durée totale du prêt..... | : 4 ans |
| - Garantie..... | : 100% Collectivités locales |
| - Frais de dossier..... | : 0,25% du montant |
| - Commission de non utilisation..... | : 3,50% du montant des fonds non appelés |

Phase locative :

- Durée maximale..... : 4 ans
- Taux d'intérêt..... : Option 1 : Euribor 3 mois +1,20% maximum
: Option 2 : Livret A + 1% maximum

Le Crédit Coopératif s'engage à accompagner les futurs acquéreurs grâce à son agence spécialisée en financement immobilier. Les financements proposés seront sur une durée de 25 ans maximum et en taux fixe ou taux révisable.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à la réalisation de ce prêt.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI